



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations de l'enseignement supérieur (BFES) 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDS/2025-497 30/07/2025
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Création d'une unité facultative et examen associé visant à reconnaître l'engagement étudiant pour les apprenants de BTSA

Destinataires d'exécution
DRAAF-DAAF SRFD-SFD Etablissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) Administration centrale (DGER) Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Présentation des modalités de mise en œuvre de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant » en BTSA : cadre général, conditions de recevabilité des candidatures à cette unité, objectifs et modalités d'évaluation.

Textes de référence :

Article L611-9 du code de l'éducation

Articles D811-137 à D811-142-2 du code rural et de la pêche maritime

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant » pour l'ensemble des spécialités de BTSA à partir de la session d'examen 2028.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIME

Note de service relative aux modalités de mise en œuvre de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant » en BTSA

Introduction : conditions de mise en œuvre

La présente note explique la mise en œuvre de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant » et sa modalité d'évaluation permettant la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Cette unité facultative s'adresse aux candidats préparant les diplômes du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) dans un établissement public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'agriculture et habilité au contrôle en cours de formation. Les établissements concernés ont obligation de proposer ce dispositif à leurs candidats.

Les candidats de la voie scolaire initiale, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue peuvent présenter cette unité facultative.

Les dispositions de la présente note entrent en application à compter de la rentrée scolaire 2026 et pour une première session d'examen en 2028.

I. Le cadre général de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant »

La capacité constitutive de l'unité facultative s'intitule : « **Valoriser les acquis d'un engagement étudiant** ».

Elle permet de reconnaître les acquis des apprenants à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie scolaire, associative et bénévole, professionnelle, de volontariat, dans l'établissement ou en dehors de l'établissement.

La mise en place de cette unité facultative vise à valoriser les « compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant » (article L611-9 du code de l'éducation) dans le cadre d'une activité bénévole, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire, d'un service civique ou d'un volontariat, afin de les valider au titre de la formation suivie par l'apprenant.

L'engagement étudiant valorisé doit entrer dans le cadre des activités décrites ci-dessus.

Cette unité facultative devra être portée à la connaissance de l'ensemble des apprenants au début de la première année du cycle de formation. L'inscription à l'unité facultative se fait sur la base du volontariat.

II. Conditions de recevabilité des candidatures à l'unité facultative

Les structures et lieux où les apprenants s'impliquent dans des activités citoyennes et/ou professionnelles peuvent être :

- Une association ou structure dont les activités couvrent le domaine philanthropique, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel ou concernent la qualité de la vie, de l'environnement, la solidarité internationale, la pratique sportive ou d'activités physiques, la défense des sites et des monuments... ;
- Une structure publique : pompiers volontaires, bénévoles pour des associations sportives ou culturelles... ;
- Toute structure publique ou privée dans laquelle l'apprenant s'engage dans une activité rémunérée en lien avec son diplôme, sa spécialité de diplôme et/ou sa vie citoyenne.

L'étudiant peut également s'engager dans cette unité facultative en qualité de représentant des élèves dans les instances nationales, régionales ou de l'établissement, de responsable d'un club au sein de l'établissement...

Les activités réalisées par l'apprenant doivent être soit en lien avec le diplôme ou la spécialité de diplôme qu'il suit, soit permettre le développement de valeurs citoyennes.

L'activité peut être bénévole ou rémunérée.

Sont exclues de ce dispositif :

- L'implication dans des associations à caractère cultuel ou directement liées à un parti politique, qui ne peut donner lieu à une inscription à l'unité facultative en raison du respect des principes de laïcité et de neutralité du service public de l'éducation ;
- L'implication dans des associations dont les activités conduites sont en opposition avec les valeurs de la République ;
- L'implication ponctuelle dans un projet, une activité ou une cause ou ne s'inscrivant pas dans une démarche d'engagement concrète et contractualisée s'il s'agit d'une activité professionnelle ;
- La simple adhésion ou une participation occasionnelle aux activités d'une structure (association ou entreprise).

Une liste non-exhaustive des associations dans lesquelles les apprenants peuvent s'engager est fournie en **annexe 3**.

Si ces conditions sont respectées, les candidats volontaires pourront demander une reconnaissance de l'engagement étudiant grâce à l'unité facultative :

- Dès que les candidats ont déterminé l'engagement qu'ils souhaitent valoriser et la structure dans laquelle ils sont acteurs, donc avant l'inscription aux examens, ils sont invités à faire connaître leur projet au chef d'établissement.
- Les candidats fournissent au chef d'établissement l'attestation dûment renseignée par la structure (en **annexe 1**). Ils fournissent également le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant dûment complété par l'apprenant (en **annexe 2**).

- A partir des informations fournies, le chef d'établissement estime si le projet est éligible à la candidature de l'apprenant au titre des activités déclinées à l'article L611-9 du code de l'éducation et si les activités présentées ne sont pas exclues du champ du dispositif (cf. liste ci-dessus). Pour aider le chef d'établissement dans ce travail, une liste de critères et d'exemples d'engagements est fournie à titre indicatif en **annexe 6**.
- Les candidats pourront être inscrits à l'examen de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant ».

III. Les objectifs et modalités d'évaluation de l'unité facultative

a. Le déroulé de l'évaluation

L'épreuve est réalisée sous forme d'une ECCF (évaluation certificative en cours de formation), située hors des 8 épreuves de tronc commun et du domaine professionnel des diplômes de BTSA. Elle consiste en une situation d'évaluation orale individuelle d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé de 10 minutes puis d'un entretien de 10 minutes avec le jury.

L'ECCF se réalise durant le semestre 3 ou 4 de la formation.

L'épreuve est évaluée sur 20 points, selon la grille critériée en **annexe 4**, et est affectée du coefficient 0,5. La somme des points obtenus au-dessus de 10 est intégrée dans la note globale comptant pour l'obtention du diplôme. La note obtenue est un nombre entier compris entre 0 et 20. Le jury fonde sa notation sur une grille d'échelle de compétences, proposée en **annexe 5**, qui constitue un outil d'accompagnement pour le jury et le candidat.

Le jury est composé de deux examinateurs au minimum dont au moins un enseignant du domaine professionnel. L'autre examinateur peut être un enseignant du domaine du tronc commun ou un membre de l'équipe éducative (conseiller principal ou personnel de direction). Une personne représentant le monde associatif ou le monde de l'entreprise, ou un personnel administratif, technique ou de santé de l'établissement peut être associé à l'évaluation.

Le chef d'établissement fournit le formulaire renseigné par l'apprenant en annexe 2 au jury préalablement à l'épreuve.

L'épreuve orale peut se dérouler à la suite d'une autre épreuve orale individuelle.

b. Les objectifs et principes de l'oral

Au moment de l'évaluation, et en fonction de la nature de son engagement, le candidat peut choisir entre deux orientations dans sa présentation :

1) **Valorisation de l'expérience professionnelle** acquise dans le cadre d'une activité professionnelle ou d'un engagement bénévole, hors formation.

Selon cette orientation, les acquis de l'engagement permettent un approfondissement ou un prolongement des capacités professionnelles acquises dans la formation. Les savoirs et aptitudes acquis hors formation, durant l'engagement, peuvent se référer au domaine professionnel dans lequel le candidat suit la formation. Si le candidat exerce une activité professionnelle dans une structure ou une entreprise hors du domaine professionnel auquel destine le diplôme qu'il prépare, il peut faire valoir des aptitudes et connaissances acquises dans des situations professionnelles auxquelles il a été confronté, et mobilisables dans son insertion professionnelle (compétences professionnelles approfondies ou complémentaires du diplôme ou compétences psycho-sociales : persévérance dans l'action, aptitude à s'adapter à des situations variées, prises d'initiative, gestions de situations complexes, gestion du collectif, prise de responsabilité, ...).

2) **Valorisation de l'expérience citoyenne** acquise dans le cadre d'une activité professionnelle dans une entreprise, hors formation, ou d'un engagement bénévole dans une structure dont les activités reposent sur le respect des droits et devoirs individuels et collectifs en cohérence avec les valeurs de la République, dont la lutte contre toutes les formes de discriminations et la protection de l'environnement.

L'expérience citoyenne doit souligner une identification, une appropriation et une mobilisation des principes et des valeurs de la citoyenneté qui fondent les droits et les devoirs individuels et collectifs qui régissent l'activité pour favoriser le vivre-ensemble. L'engagement vise à encourager l'exercice de la citoyenneté au travers de la mobilisation de compétences psycho-sociales : capacité à s'exprimer, à délibérer, à prendre des initiatives et des responsabilités, à porter des projets qui visent le développement d'actions au bénéfice d'autrui et/ou de l'environnement, etc.

c. Les critères d'évaluation (cf. annexes 4 et 5)

Quelle que soit l'orientation choisie, la présentation du candidat doit respecter trois critères :

- Présenter les motivations de son engagement, la structure ou l'entreprise et les activités, les valeurs de la structure ou de l'entreprise, son rôle et son implication dans l'activité. On attend du candidat qu'il justifie ses motivations et le choix de la structure, et que sa présentation soit structurée en présentant les points saillants de son expérience.
- Identifier les acquis de l'expérience en termes de compétences et connaissances, en lien avec l'orientation professionnelle ou citoyenne choisie. On attend du candidat qu'il présente une analyse réflexive des situations connues ou nouvelles rencontrées pour mettre en valeur ses acquis.
- Envisager un réinvestissement de ces acquis dans un projet personnel, citoyen et/ou professionnel. Est évaluée l'aptitude à apprendre de son expérience, de ses échecs et de ses réussites, pour se projeter dans son avenir social ou professionnel en mobilisant ses qualités de conviction et d'implication. On attend du candidat non un projet abouti, mais une réflexion sur l'impact de l'expérience d'engagement sur son avenir de citoyen et de professionnel.

Attestation de reconnaissance de l'engagement étudiant

Je soussigné, [Nom], [Prénom], agissant au titre de [nom de la structure] en qualité de [statut de la structure], atteste que [Nom et prénom du candidat] est engagé(e) dans l'activité de la structure que je représente.

Cet engagement est effectif depuis le [date], il se matérialise par une présence de [préciser la temporalité de l'engagement durant les 2 années de formation : fréquence, durée, nombre moyen d'heures par semaine ou par mois...].

Nature des tâches effectuées par le candidat :

-
-
-
-

...

Fait pour valoir ce que de droit.

Signature

Annexe 2 : Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant, à compléter par le candidat et par le chef d'établissement

Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
dans le cadre de la formation de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)

Nom et prénom du candidat :

Spécialité de BTSA (et option, le cas échéant) :

.....
.....

Session d'examen (année) :

Cadres à remplir par le candidat

Nature et lieu de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique, etc.)¹ :

.....
.....
.....
.....

Description du statut ou de la fonction que vous avez dans la structure :

.....
.....
.....
.....

Description succincte des activités exercées dans la structure :

.....
.....
.....
.....

¹ Les natures d'engagement pouvant faire l'objet d'une reconnaissance sont listées à l'article L611-9 du Code de l'éducation : « Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, d'une activité professionnelle, d'une activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense, d'un engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale prévue à la section 4 du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code de la sécurité intérieure, d'un engagement dans la réserve opérationnelle de l'administration des douanes prévue au chapitre II bis du titre II du code des douanes d'un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure, d'un service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national ou d'un volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du même code sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret. »

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien avec votre formation et/ou votre vie citoyenne ?

[illegible]

Préciser le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience d'engagement et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation professionnelle conduisant au BTSA ou de votre vie citoyenne :

[illegible]

Avis du chef d'établissement : ☐ Favorable ☐ Défavorable

Motifs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date : / /

Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement :

Cadre à remplir par le candidat après avis du chef d'établissement

Je soussigné(e) ai pris connaissance de la décision du chef d'établissement,

Date : / /

Nom, prénom du candidat et signature :

Annexe 3 : Liste recensant les associations pouvant être le lieu de l'activité du candidat

Cette liste est donnée à titre indicatif ; elle n'est pas exhaustive.

- Agir pour l'environnement
- AIDES
- Amnesty International
- Action contre la faim
- Association Aurore
- ATTAC, Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
- CEMEA, centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
- Entraide Scolaire Amicale
- La Croix Rouge
- Comité français pour la solidarité internationale
- DAL Droit au logement
- Eclaireuses éclaireurs de France (EEDF)
- Emmaüs France
- Fondation pour le logement des défavorisés
- Fédération nationale des Francas
- France Bénévolat
- France Nature Environnement
- Greenpeace France
- La Ligue de l'enseignement
- Les Restos du Cœur
- Ligue pour la protection des oiseaux
- Oxfam France
- Petits frères des pauvres
- Société nationale d'horticulture de France
- Société nationale de protection de la nature
- Scouts et guides de France
- Scouts unitaires de France
- Secours populaire
- Secours Catholique
- Sidaction
- Société botanique de France
- Société nationale de sauvetage en mer (SNSM)
- Société protectrice des animaux (SPA)
- SOS Amitié
- SOS Homophobie
- SOS Racisme
- Unicef
- Unité nationale des CPIE (UNCPIE)
- WWF, Fonds Mondial pour la Nature

- Les clubs sous statut d'association loi 1901 affiliés à des fédérations sportives nationales
- Organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA...)
- Organisations syndicales représentatives des lycéens

La liste exhaustive des associations reconnues d'utilité publique au plan national est disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur. Des associations locales ou régionales peuvent aussi être le lieu d'activité du candidat.

Annexe 4 : **Grille d'évaluation de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant » en BTSA**

Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Observations	Barème
Présentation de l'engagement et de la structure ou de l'entreprise	- Présentation argumentée des motivations de l'engagement - Présentation du fonctionnement de la structure, de ses enjeux et de ses valeurs - Identification du rôle dans la structure - Présentation des réalisations concrètes personnelles - ...						/ 5
Identification des compétences acquises dans cet engagement	- Identification des réussites et des difficultés éventuellement rencontrées et des remédiations apportées - Caractérisation des compétences acquises (professionnelles, psycho-sociales, citoyennes) - ...						/ 10
Réinvestissement envisagé des acquis dans un projet personnel citoyen et/ou professionnel	- Remobilisation projetée et argumentée des acquis - Evaluation des freins, des leviers et des besoins dans la mise en œuvre projetée - ...						/ 5
Appréciation générale :						Note finale : / 20	

Annexe 5 :

Grille à échelle de compétences pour l'évaluation de la capacité « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant » en BTSA

Critère	Très insuffisant --	Insuffisant -	Satisfaisant +	Très satisfaisant ++
Présentation de l'engagement et de la structure ou de l'entreprise	Présentation descriptive, succincte, partielle et non structurée. Les enjeux de l'engagement et/ou de la structure ne sont pas compris ou ne sont pas identifiés.	Présentation complète mais sans axe directeur et sans réelle mise en évidence des enjeux de l'activité et/ou de la structure.	Présentation claire et structurée qui met en évidence les points saillants de l'engagement et de la structure.	Présentation claire et argumentée qui met en évidence les points saillants de l'engagement et de la structure en termes d'enjeux et de valeurs mobilisées.
Identification des compétences acquises dans cet engagement	Difficulté à présenter les situations rencontrées dans toute leur complexité et à évaluer ses réussites et ses difficultés. Difficulté à caractériser les compétences et connaissances acquises.	Identification succincte et descriptive des situations rencontrées ; aptitude à évaluer sommairement ses réussites et ses difficultés. Caractérisation précise mais non justifiée des compétences et connaissances acquises (difficulté à expliquer en quoi la situation rencontrée a permis la construction de cette compétence).	Identification précise des compétences et connaissances acquises dans les situations complexes et nouvelles rencontrées.	Analyse fine et argumentée des situations complexes et nouvelles rencontrées, des remédiations apportées et des compétences et connaissances acquises. Aptitude à apprendre de son expérience.
Réinvestissement envisagé des acquis dans la construction d'un avenir personnel citoyen et/ou professionnel	Difficulté à mettre en relation l'engagement et la projection dans un avenir citoyen ou professionnel.	Présentation d'un réinvestissement de certains acquis mais leur projection n'est pas clairement explicitée.	Présentation d'un réinvestissement d'acquis clairement identifiés dans un projet ; présentation argumentée d'un projet.	Présentation convaincante qui démontre l'aptitude à se saisir de toutes les dimensions de l'expérience vécue pour enrichir un projet cohérent.

Annexe 6 :

Eléments d'aide à la prise de décisions pour la validation de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant », à destination des chefs d'établissement

La solidité du projet d'engagement étudiant présenté par le candidat peut être appréciée selon 4 critères :

- **La notion d'engagement** : l'engagement peut être jugé selon plusieurs critères : la contribution sociale de l'activité (lutte contre les discriminations, exercice de la solidarité, diffusion de valeurs de vivre-ensemble, citoyennes et républicaines...) ; la prise de responsabilité ; la diversité, la technicité et la complexité des tâches réalisées, etc.
- **La temporalité de l'activité exercée** : l'engagement doit prendre la forme d'une activité exercée soit régulièrement, plusieurs heures par semaines, soit plusieurs heures par jours durant plusieurs jours/semaines/mois tout au long de la formation (pendant les périodes de vacances scolaires, les week-ends, etc.),
- **La projection** : l'engagement doit permettre d'acquérir des connaissances, savoir-faire et savoir-être qui serviront au candidat dans sa vie citoyenne et/ou professionnelle future (cf. grille d'évaluation en annexe 4),
- **Le développement de compétences professionnelles et/ou valeurs citoyennes** : en fonction de l'activité réalisée, le candidat doit a minima être capable de présenter au chef d'établissement les compétences professionnelles et/ou valeurs citoyennes qu'il pense avoir développées grâce à cet engagement.